

Version 1 au 16/02/2022

**JOURNEES
LABELLISEES**
Sport en Famille

RANDONNEES
CYCLOSPORT



ufolep
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**
LANDES

**Comité Départemental
UFOLEP des Landes**

91 Impasse Joliot Curie
40280 Saint-Pierre-du-Mont

Tél. 05.58.06.31.32

Fax. 05.58.06.05.81

Site www.cd.ufolep.org/landes

UFOLEP des LANDES

FÉDÉRATION **LANDES**



**Département
des Landes**

REGLEMENT CYCLO 2022

Catégories PC/PCO/3èmes FFC :

Les licenciés de la 3^{ème} catégorie FFC, **ayant obtenu moins de 101 points**, à la fin de la saison précédente, seront classés en 1^{ère} catégorie UFOLEP, sans possibilité de descente de catégorie. Au moment de la prise de la carte de compétiteur, le licencié 3^{ème} FFC ayant moins de 101 points au classement régional FFC, devra fournir, à la commission départementale concernée, la photocopie du classement régional FFC dans lequel apparaît son classement et ses points.

Lorsqu'un coureur FFC de « Série 2 », ayant des points dans cette catégorie, est redescendu en « Série 3 » pour la saison suivante, il ne pourra accéder à la carte « Compétiteur » Ufolep que s'il avait moins de 101 points en « Série 2 ».

Le responsable chargé de la délivrance des cartes, lors de la création de ces cartes, devra pour les licenciés concernés, cocher la case « série 3^{ème} FFC » et indiquer le nombre de points apparaissant au classement.

Un licencié détenteur, l'année précédente, d'une licence FFC PCO sera accueilli en 1^{ère} catégorie UFOLEP, sans possibilité de descente. Un nouveau licencié détenteur, l'année précédente, d'une licence FFC PC D1 ou D2 sera classé en 2^{ème} catégorie UFOLEP. Un nouveau licencié détenteur l'année précédente d'une licence PC D3 ou D4 sera classé en 3^{ème} catégorie UFOLEP.

Tout licencié UFOLEP détenteur d'un Pass Cyclisme qui sollicite une carte cycloport reste dans la catégorie UFOLEP dans laquelle il est classé au moment où il demande une licence FFC. Tout licencié qui sollicite, en double appartenance, pour la pratique du cycloport, une licence PCO ou 3^{ème} FFC sera classé en 1^{ère} catégorie UFOLEP, quel que soit la catégorie UFOLEP dans laquelle il est au moment où il demande une licence en FFC.

Les ex-Juniors FFC ayant 101 points et plus pourront accéder à la carte « Compétiteur Ufolep » en 1^{ère} catégorie à condition que ce soit en simple appartenance.

Tout licencié s'engage à indiquer toutes les modifications de situation entraînant un changement de catégorie.

Même à l'essai, un cycloportif ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cycloportif veut « s'essayer » dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie.

Cartes de cycloport :

La carte cycloport est valable du 01/01/2022 au 31/12/2022. Elle doit être présentée obligatoirement pour participer aux courses.

Pour les engagements en ligne, sur chaque carte de compétiteur cycloport sera mentionné un code d'accès unique qui permettra de s'engager sur le site national de la CNS.

Les coureurs pourront utiliser leur licence UFOLEP de la saison précédente pour les courses à cheval sur 2 saisons sportives. Cette extension concerne les courses prévues au calendrier qui sont organisées après la saison sportive classique. Attention, cette extension n'est acceptée que pendant les 2 mois suivant la fin de la saison sportive.

Ainsi un cycloportif qui souhaite participer à une épreuve Cycloport UFOLEP le 4 octobre 2022 pourra le faire avec sa licence 2021-2022 si la course a été inscrite au calendrier en début de saison.

4^{ème} Catégorie

La 4^{ème} catégorie remplace la catégorie GS. Elle est divisée en 2 sous-catégories : 4A et 4B. La sous-catégorie 4B est exclusivement réservée aux coureurs de plus de 65 ans.

Les compétiteurs âgés de 65 ans et plus, ne peuvent être classés en 4B que si, auparavant, ils ont été classés en 4A. Les 2 catégories de 4^{ème} (4A et 4B) courent ensemble et marquent des points comme les autres catégories.

Les points leurs sont attribués en fonction de la place obtenue au classement scratch. Les 4B qui accèdent à la catégorie 4A redescendent, s'ils en font la demande écrite, la saison suivante en 4B.

Les 4B qui accèdent à la 3^{ème} catégorie redescendent, s'ils en font la demande écrite, la saison suivante en 4A, sans possibilité de reclassement en 4B pour ladite saison.

Ils ne peuvent être descendus que d'une seule catégorie.

Descentes

Un licencié ne peut descendre que d'une catégorie par saison.

Toute demande de changement de catégorie doit faire l'objet d'une demande écrite via le formulaire prévu à cet effet.

Un compétiteur n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander par écrit à la CTD, une descente dans la catégorie inférieure.

Demande en début d'année :

Les coureurs âgés de plus de 65 ans ont la possibilité de descendre d'une catégorie chaque année s'ils en font la demande écrite. Cela même s'ils ont réussi à se placer ou à gagner dans la catégorie supérieure.

Les coureurs de 60 ans à 64 ans inclus pourront, s'ils en font la demande écrite, prétendre à redescendre d'une catégorie, à l'exception des coureurs ayant obtenu une victoire dans la catégorie supérieure.

Les coureurs de moins de 60 ans qui monteront de catégorie à partir du 1er septembre ne pourront prétendre à redescendre en début de saison suivante qu'après avoir couru 5 courses dans les Landes dans sa nouvelle catégorie.

Pour les mutations interdépartementales, comme celles d'un même département, le carton de catégorie délivré devra correspondre à celui de la saison précédente.

Demande en cours de saison :

Il y aura la possibilité de demander une descente en cours de saison pour les personnes ayant participé à **au moins 4 courses UFOLEP sur le département des Landes.**

Les demandes seront étudiées lors d'une réunion de la CTD réalisée courant mai et au cas par cas pour les demandes transmises après cette réunion.

Attention toutes les demandes reçues après le 31 mai 2022 et n'utilisant pas le document type ne seront pas traitées, sauf cas exceptionnel. Le document de descente de catégorie est à télécharger sur le site internet de l'UFOLEP des Landes dans la rubrique Cyclospor.

Les critères de descente restent à l'appréciation de la CTD.

S'il y a validation de la demande de descente celle-ci entre en vigueur à compter du 1^{er} juin. A partir de cette date, le coureur se verra attribuer un capital de 10 points.

Un exemple : Une demande envoyée mi-Avril, pourra être étudiée le 15 mai si la CTD est programmée ce jour-là. S'il y a validation de la demande, à compter du 1er juin, il pourra courir dans sa nouvelle catégorie mais il se verra attribuer un capital de 10 points.

Mutations :

Sur la période du 1 septembre au 31 octobre, le licencié, s'il n'a pas demandé de renouvellement de licence à son ancien club, est libre d'en changer sans avoir besoin d'avertir quiconque, ni par courrier, ni verbalement.

Si le licencié a renouvelé sa licence dans son ancien club pour la nouvelle saison, et qu'il souhaite en changer par la suite, il est obligé de remplir le formulaire de mutation disponible sur le site de l'UFOLEP des Landes.

Toute demande de mutation hors délai doit être accompagnée d'un chèque de 50 euros à l'ordre de l'UFOLEP des Landes.

Championnat Départemental

Le Championnat Départemental est ouvert à tous les licenciés landais, mais pour prétendre au titre de champion, il faudra avoir participé à **au moins 4 épreuves UFOLEP dans les Landes.**

L'attribution des maillots se fera en fonction du nombre de partants par catégorie.

Ne seront récompensés par un maillot de champion départemental que les coureurs ayant participé à une course regroupant au moins 3 coureurs.

Attention le champion départemental ne portant pas son maillot sur une course ne sera pas classé et se verra supprimer les primes.

Challenges (sprinteurs et grimpeurs)

D'un commun accord avec tous les départements aquitains, tous les vainqueurs des challenges (sprinteurs, grimpeurs) se verront attribuer 3 points.

Si le département ne joue pas le jeu (attribution des points ...), tous les coureurs de ce département (Dordogne) ne pourront prétendre à gagner ce challenge.

Deux cas de figures peuvent cependant se présenter :

- Le cumul challenge et victoire est autorisé, dans ce cas le vainqueur marquera au total 13 points. Les 10 points de la victoire (si le quota des participants le justifie) et les 3 points du challenge. Il cumulera également les lots correspondant aux deux victoires.
- Le cumul n'est pas autorisé, dans ce cas le vainqueur ramasse les 13 points (victoire + challenge) mais il se verra attribuer les lots du second du challenge. Ainsi le second passe premier mais ne prend pas les points.

Montée de catégorie

Tout coureur ayant atteint 30 points dans sa catégorie sera reversé dans la catégorie supérieure.

Barèmes des montées :

a) 30 participants et plus :

Les 5 premiers marquent des points :

1er = 10 points / 2ème = 7 points / 3ème = 6 points / 4ème = 4 points / 5ème = 3 points

b) De 10 à 29 partants :

Les 5 premiers marquent des points :

1er = 8 points / 2ème = 6 points / 3ème = 5 points / 4ème = 3 points / 5ème = 2 points

c) Moins de 10 partants :

Seul le vainqueur marque 5 points

d) 5 partant ou moins :

Seul le vainqueur marque 3 points

Dans tous les cas les places doivent figurer sur le carton cyclosport.

Challenges Landais

Challenge B. Preuilh (par équipes)

Les 5 premiers prennent des points : 10, 8, 6, 4, 2.

Les 3 meilleures places de chaque club sont prises en compte, toutes les catégories confondues (Adultes et Jeunes).

Le club organisateur reçoit également 10 points.

Le Challenge Latestaire (participations)

Tout licencié landais participant aux épreuves landaises se voit attribuer 1 point par épreuve. Seule la participation au Championnat Départemental et au Championnat Régional rapporte 2 points par épreuve.

Il y aura un challenge pour les adultes et un pour chaque catégorie jeunes (13/14 ans et 15/16 ans).

Départ peloton commun ou séparé :

Nous rappelons aux coureurs que l'organisateur est le seul décisionnaire pour l'aménagement des départs et qu'ils doivent se conformer à la décision prise.

Cas de figures envisageables :

- S'il y a un peloton en dessous de 20 coureurs le départ sera groupé.
- Si l'effectif du peloton le moins nombreux se situe entre 20 et 25 participants, le choix sera à l'appréciation de l'organisateur ou/et des membres CTD présents.
- Si le peloton le moins nombreux comprend plus de 25 coureurs il y aura 2 départs séparés.



Interdictions :

Par mesure de sécurité sont interdits :

- Tout dispositif susceptible d'émettre des sons (oreillette, écouteur, casque audio, ...) y compris à l'entraînement. Loi du 01/07/2015.
- Les caméras quelques soient leur points d'ancrage.
- Le blocage des dérailleurs est strictement interdit pour les catégories 13/14 ans et 15/16 ans. Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra interdire le départ.
- Les vélos à assistance électrique (VAE) sont strictement interdits sur toutes les épreuves de compétition.

Engagements et inscriptions :

Les pré-inscriptions se font sur le site <https://ufolep-cyclisme.org/> dans la Rubrique Calendrier National/Accès Public :

1. Sélectionner le type d'épreuve / Mois / Année
2. Sélectionner le département de la course et valider votre choix en cliquant sur le symbole suivant 
3. Sélectionner votre course et inscrivez-vous grâce à votre code sur votre carton cycloport 
4. Pour finaliser votre inscription il faut effectuer le règlement

Toutes les démarches sont indiquées sur le site <https://ufolep-cyclisme.org/>

Vous avez jusqu'à l'avant-veille 23h59 pour vous inscrire sur internet, passé ce délai vous devrez vous inscrire sur place.

Un coureur inscrit pourra se désinscrire librement jusqu'à l'avant-veille 23h59, il sera remboursé mais une retenue d'un euro sera appliquée.

Passé ce délai, s'il veut obtenir un remboursement il devra apporter un justificatif valable à l'organisateur qui statuera sur la demande.

Le tarif est de **7,00** euros pour les adultes et **3,00** euros pour les jeunes.

Attention pour les personnes s'inscrivant le jour de la course une majoration d'un euro sera appliquée.

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
LANDES

Comité Départemental UFOLEP des Landes

91 Impasse Joliot Curie
40280 Saint-Pierre-du-Mont
ufolep.40@wanadoo.fr
www.cd.ufolep.org/landes/
www.facebook.com/ufoleplandes/
Tél : 05.58.06.31.32
Fax : 05.58.06.05.81

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire